



**VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE L'AMP DE 2012
EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES POUR 2022-2023**

NORVÈGE

Conformément aux procédures convenues ([GPA/1](#), Annexe 3), les délégations ont été invitées à notifier leurs valeurs de seuil respectives en monnaies nationales.

Les renseignements notifiés par la Norvège pour la période 2022-2023 sont reproduits ci-après.

1 VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE L'AMP, EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES

1.1 Entités du gouvernement central (Annexe 1)

	Valeur de seuil en droits de tirage spéciaux (DTS)	Valeur de seuil en couronnes norvégiennes (NOK)
Marchandises	130 000	1 700 000
Services	130 000	1 700 000
Services de construction	5 000 000	63 600 000

1.2 Entités des gouvernements sous-centraux (Annexe 2)

	Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en NOK
Marchandises	200 000	2 500 000
Services	200 000	2 500 000
Services de construction	5 000 000	63 600 000

1.3 Autres entités (Annexe 3)

	Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en NOK
Marchandises	400 000	5 100 000
Services	400 000	5 100 000
Services de construction	5 000 000	63 600 000

2 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES VALEURS DE SEUIL

Les niveaux des valeurs de seuil susmentionnés s'appliquent pendant la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

3 MÉTHODE DE CALCUL

Le calcul des valeurs de seuil est basé sur la moyenne des taux de change journaliers de la couronne norvégienne (NOK) par rapport aux droits de tirage spéciaux (DTS) sur la période biennale allant de novembre 2019 à octobre 2021 (1 DTS = 12,7109 NOK).

Le montant des valeurs de seuil en NOK est exprimé hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) parce que la Norvège exclut la TVA lorsqu'elle calcule la valeur des marchés.